

Président: BARBET Bernard.

Présents:

ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, AURIAC Claude, BEGON Yves, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, DRESCOT Dominique, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtissem, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, MARCE Christian, MICHALLET Paul, MEYER Arsène, MORNAND André, PARENT Pascal, POITEVIN Guy, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Didier, RAYMOND Jacques, SAEZ Gérard, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques, ZUCCHELLO Serge.

Assistent: COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, GENEBRIER Vincent, SEUX Roland.

Excusés: ANSELME Didier, BELISSANT Patrick, JUILLARD Stéphane, LUC Eric, MUFFAT-JOLY Michel.

Ordre du jour

1. Informations du Président (BB).

- Démission du Président.
- Désignation du candidat à la Présidence par le Conseil de Lique.
- 2. Approbations (BB).
 - CR Réunion Conseil de Ligue du 2 septembre 2019.
 - CR Bureau Plénier des 23 septembre et 15 octobre 2019.
- 3. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 (BB).
 - Arrêté des comptes 2018/2019.
 - Etude des modifications aux Statuts et Règlements Généraux de la Ligue.
 - Etude des vœux.
 - Ordre du Jour AG.
- 4. BMF en apprentissage (PM PB)
- 5. Dossiers juridiques et/ou règlementaires (MC BB RD).
- 6. Représentation du Conseil de Ligue aux assemblées générales d'hiver des Districts (B. Barbet).
- 7. Point d'étape de Tola Vologe (RD BB).



8. Questions diverses (à poser avant vendredi 6 novembre 2019).

Eric LUC:

Est-ce normal que la vente d'une partie des locaux de Cournon au District du Puy-de-Dôme se solde par une moins-value de 40 000 € pour la Ligue ?

Prix de vente 173 000 €.

Valeur nette comptable au 30/06/19 : 213 000 €.

Jean-Marc SALZA:

Point arbitrage: référent arbitre et réunions-débats du week-end des 6 au 8/12 dans l'Ouest.

Gérard SAEZ:

District de l'Isère : validation de nouveaux médecins fédéraux.

Je tenais tout d'abord à tous vous remercier pour votre participation à ce Conseil de Ligue. Me réjouir mais pas trop car nous n'avons jamais été aussi nombreux à un Conseil de Ligue à Cournon. Peut-être qu'un événement fait que certains ne voulaient pas manquer de se réjouir.

Bernard BARBET présente les excuses de : ANSELME Didier, BELISSANT Patrick, JUILLARD Stéphane, LUC Eric, MUFFAT-JOLY Michel.

Le Président fait part des décès de :

- M. Luis RODRIGUES, ancien membre du Comité Directeur de la Ligue d'Auvergne et membre du Comité Directeur du District du Puy de Dôme.
- M. Marcel GALLAND, ancien Trésorier Général du District de Lyon et du Rhône et présent pendant 47 ans au sein du District.

Au nom de la LAuRAFoot, il renouvelle toutes ses condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ouvre mon dernier Conseil de Ligue en tant que Président et j'espère qu'exceptionnellement je ne serais pas amené à monter dans les tours pour ne pas laisser un mauvais souvenir.



1. Informations du Président (BB).

• Mouvement au sein de l'ETR :

Rémi PELOUX, ancien CTD DAP du District de Lyon et du Rhône, a été choisi pour occuper le poste d'adjoint à la Directrice du Pôle Espoirs Féminin.

Alfred PICCARIELLO a été nommé CTR de l'Académie de Clermont-Ferrand en remplacement de Thierry ASSELOOS qui a été nommé CTD PPF au District de l'Allier durant le congé sans solde de Sylvain MAUPAS.

Alfred revient du Canada mais il avait fait carrière dans les clubs de l'Etrat la Tour Sp. et FCO Firminy Insersport et au sein du District de la Loire où il a travaillé sur des actions avec Jean-Yves OGIER pour le compte de l'ex-LRAF.

Le Président laisse la parole à Alfred PICCARIELLO afin qu'il se présente.

« Je suis très content d'être revenu dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et particulièrement sur le territoire Auvergnat. Comme l'a dit le Président, j'ai œuvré 5 ans au club de l'Etrat la Tour Sportif comme responsable technique où j'ai eu la chance de bénéficier des premiers emplois jeunes puis FCO Firminy Insersport.

J'ai coaché pendant 3 ans à l'ASSE et la dernière année j'ai participé avec Jean-Yves OGIER à des formations de Brevet d'Etat.

Je suis resté 7 ans au Canada et cela fait 3 semaines que je suis revenu. J'y étais allé pour le soccer d'une part et pour un projet familial d'autre part.

Le fait de l'éloignement et de retrouver ses racines et sa famille a fait que nous avons décidé de rentrer et revenir au plus proche de la région.

Je suis très heureux d'être là, certains me connaissent car j'étais déjà sur les terrains il y a 7 ans.

Bonne réunion à vous ».

Bernard BARBET le remercie pour sa présentation et lui souhaite la bienvenue pour les nombreuses actions qu'il ne manquera pas d'exécuter et lui souhaite bonne chance pour sa carrière dans notre Lique.

Les effectifs :

Le Président fait part de la baisse des licenciés :

- 6 170 licenciés soit une baisse de 2,55 %.
- 0,93 % pour les renouvellements de licences qui restent stables.
- 11,78 % pour les nouvelles licences.

Toutes les catégories masculines sont en baisse (libre, entreprise, loisir, futsal seniors, U19, dirigeants masculins et arbitres).

Toutes les catégories féminines sont en hausse avec + 11,74 %.

Futsal + 9,40 %.

Dirigeantes + 2,64 %.

Licences Techniques + 48,13 %.



Tous les Districts sont en baisse. Cela va de – 5,36 % pour le District de Drôme-Ardèche à – 0,17 % pour le District de Haute-Savoie Pays de Gex.

Au plan National, toutes les Ligues sont en baisse, la LAuRAFoot étant celle qui se maintient le mieux (au niveau du %) ; globalement la Fédération est en baisse de 5,17 % de date à date.

Ces statistiques ne sont pas encore définitives, la Ligue enregistre chaque jour, une diminution de la baisse et peut-être qu'en fin de saison nous serons au maintien définitif mais il ne faut pas espérer beaucoup mieux. Elles doivent cependant nous interpeller et ne pas nous conduire à assister à cette baisse en nous lamentant avec fatalisme mais s'interroger sur les 2 points suivants:

- Tous les pratiquants sont-ils licenciés notamment dans les catégories du foot d'animation ? Il y a quelques saisons, nous avions constaté que ces pratiquants n'étaient pas tous licenciés et à ce propos il faudrait interpeller les clubs, les dirigeants, leur Président, sur la responsabilité encourue en cas d'accident et profiter des Assemblées Générales d'hiver des Districts pour lancer un cri d'alarme.
- Nos formats de pratique datant de bientôt 100 ans, sont-ils adaptés à tous les besoins de ceux qui souhaitent pratiquer le foot ? A ce propos, nous ne devons pas rejeter en bloc, comme j'ai pu le constater lors de la dernière réunion de l'ANPDF, les propositions de la Fédération et de la DTN.

Inauguration des travaux de Tola Vologe.

En raison des conditions climatiques, l'inauguration prévue le 9 novembre a été reportée au mercredi 11 décembre 2019 à 10 heures.

• <u>Démission du Président.</u>

« Dès le début du mandat 2016/2020, j'avais prévu de ne pas terminer ce mandat. Je n'aurais déjà pas dû le commencer mais en raison de la charge professionnel de mon successeur potentiel, des chantiers de la fusion Auvergne / Rhône-Alpes et de l'acquisition de Tola Vologe et des risques de conflits potentiels, il avait été convenu qu'il était préférable de confier leurs traitements éventuels à un Président sans avenir, plutôt qu'à un nouveau Président qui risquait de traîner des conflits comme un boulet pendant un certain temps.

De ces deux faits, j'avais accepté, sans que l'on ait besoin de beaucoup insister, de rester et de conduire des challenges très intéressants pour une fin de carrière.

Je tiens également à préciser que cette démission n'est pas due, mais cela aurait pu, à ma maladie, contrairement à ce qu'un journal auvergnat a cru bon de publier.

Je démissionne donc de la présidence de la LAuRAFoot à compter de ce jour, tout en restant membre du Conseil de Ligue jusqu'au terme du mandat.

Je remets donc cette démission en mains propres au Président Délégué, Lilian JURY, qui l'a déjà signée, et au Directeur Général, Richard DEFAY, qui l'a aussi signée, et j'en garde un exemplaire ».



Nous devons ensuite appliquer nos Statuts qui prévoient à l'article 15 – Président, 15.1 – Modalités d'élection, que :

En cas de vacance du poste de Président, le Président Délégué (et en cas de vacance de celui-ci, tout membre du Conseil de Ligue désigné par ledit Conseil) sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale. Il est choisi, sur proposition du Conseil de Ligue, complété au préalable si nécessaire dans les conditions énoncées dans l'article 13.3.1, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Conseil de Ligue propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

En application de ce qui précède, Lilian JURY, notre Président Délégué, occupera provisoirement la présidence de la LAuRAFoot de ce jour jusqu'au 30 novembre 2019, date de la prochaine Assemblée Générale de la LAuRAFoot. Lilian JURY accepte cette mission.

Le Conseil de Ligue de ce jour, toujours en application de l'article 15.1 des Statuts de la LAuRAFoot doit désigner un candidat pour la présidence de cette dernière.

• Désignation du candidat à la Présidence par le Conseil de Ligue.

Pascal PARENT, actuel Président du District de Lyon et du Rhône, a présenté sa candidature.

Intervention de Pascal PARENT:

« Je confirme ma candidature. Le Président a bien rappelé que cette passation a été évoquée du temps de l'ex-Ligue Rhône-Alpes et qu'effectivement, celui-ci avait eu l'excellente idée de poursuivre dans la mesure où les deux gros dossiers très mobilisateurs qui les occupent depuis quelques années à savoir, la fusion des 2 Ligues et le rachat de Tola Vologe, nécessitaient un investissement à temps plein.

Il a rappelé que s'agissant de Tola Vologe, le Président du District de Lyon et du Rhône, l'Olympique Lyonnais et la Ville de Lyon faisaient un peu « popote en famille » et de ce point de vue-là, personne ne pouvait avoir de prise sur le Président.

Ces dossiers sont certes derrière nous, mais il reste beaucoup à faire, nous en sommes tous conscients. Il a rappelé également qu'à l'époque j'étais complètement mobilisé à titre professionnel et qu'aujourd'hui depuis le 1^{er} mai, j'ai négocié un temps partiel en attendant une retraite qui devrait arriver d'ici environ 3 ans.

Après avoir discuté de cela avec le Président à l'époque et récemment, et je le remercie vraiment de la marque de confiance qu'il me témoigne, nous aurons l'occasion de revenir sur l'œuvre immense de Bernard BARBET à la tête de cette Ligue mais je pense que c'est plus à faire devant les clubs que devant nous tous qui savons exactement ce qu'il a fait depuis de nombreuses années. En tout cas, notre Ligue, ancienne et nouvelle, ne peut que se féliciter de sa présidence.

Nous avons gagné tous les titres et même la Coupe Gambardella Crédit Agricole, il était temps, gagnée par l'A.S.S.E. la saison dernière, le seul titre qui lui manquait. Les Verts ont bien fait les choses et le palmarès est intégralement rempli.



Je voudrais aussi dire à Bernard BARBET que je suis admiratif de la manière dont il continue de présider la Ligue malgré son état de santé, c'est un combat de tous les instants et je crois que nous n'en avons quasiment pas souffert car il est d'une présence extraordinaire dans des moments qui sont pour lui, extrêmement difficiles à vivre. Donc je voulais saluer cela et surtout Bernard, me réjouir que tu ne quittes pas le Conseil de Ligue mais que tu restes jusqu'à la fin du mandat. Nous avons d'ores et déjà, si bien sûr le Conseil de Ligue me fait confiance, et si l'Assemblée ensuite me fait confiance, convenu d'un certain nombre de dossiers où nous continuerons de travailler ensemble et pour moi c'est un grand honneur et un grand plaisir ».

Le Président BARBET remercie Pascal PARENT. Il tient à préciser qu'il a rencontré le Président Délégué, Lilian JURY, et que ce dernier n'a pas souhaité candidater pour la présidence définitive de la Ligue.

Aucun autre membre du Conseil de Ligue n'a souhaité candidater.

Le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Bernard BARBET communique le résultat du vote ci-après avec les applaudissements des membres présents :

→ Vote du Conseil de Ligue :

Nombre de votants : 35

Pour: 34 voix – Blanc: 1 voix.

Pascal PARENT: « Je vous remercie infiniment de cette confiance à l'unanimité car sans trahir le secret du vote, le vote blanc est le mien. C'est une marque de confiance énorme et je vous remercie vraiment très sincèrement. La dernière étape sera de passer devant les clubs ce qui est toujours un exercice difficile et j'espère que j'arriverai à fédérer comme je l'ai fait ce soir, en tout cas, merci infiniment de cette confiance ».

Bernard BARBET espère que l'Assemblée Générale confirmera ce que le Conseil de Ligue vient d'exprimer et que la Ligue sera entre de très bonnes mains sous la Présidence de Pascal PARENT. Cela va rajeunir la gouvernance.

2. Approbations (BB).

- CR Réunion Conseil de Lique du 2 septembre 2019.
 - → Adopté à l'unanimité.
- CR Bureau Plénier du 23 septembre 2019.
 - → Adopté à l'unanimité.
- CR Bureau Plénier du 15 octobre 2019.
 - → Adopté à l'unanimité.



- 3. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 30 novembre 2019 (BB).
- Arrêté des comptes 2018/2019 (Daniel THINLOT) :

SYNTHESE

Tout d'abord je tiens à vous dire que le budget 2018/2019 que je vais vous présenter n'est toujours pas un budget de référence sur lequel nous puissions nous appuyer totalement pour l'avenir.

Pourquoi?

Au niveau de la fusion Rhône-Alpes Auvergne, oui maintenant nous avons le recul nécessaire pour les coûts de son fonctionnement.

Par contre, au niveau de notre installation sur Tola Vologe, ce budget ne nous conforte pas encore totalement sur tous les coûts de fonctionnement.

Nous avons certes un peu plus de repères que sur le budget 2017/2018, mais tout n'est pas encore totalement opérationnel pour nous permettre d'apprécier au plus juste nos véritables coûts de fonctionnement.

C'est pourquoi sur ce budget 2018/2019, vous me trouverez parfois sur la réserve et prudent pour l'avenir mais confiant, toutefois à condition que nous sachions tirer profit de tout ce que doit nous permettre ce site de Tola Vologe pour améliorer nos produits, ainsi que je le répète souvent c'est la condition première de notre réussite.

Notre résultat définitif est de : + 60.421 €

CHARGES: 12.146.777 €

Notre réalisation Charges est supérieure à notre prévisionnel de 438.977 €. Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû à 4 facteurs principaux :

CHARGES EXCEPTIONNELLES +246.286 €
COMPETITIONS +171.169 €
ACHATS ADMINISTRATIFS +163.733 €
RECOMPENSES et SUBVENTIONS +127.599 €

PRODUITS: 12.207.199 €

Notre réalisation Produits est supérieure à notre prévisionnel de 642.299 € Nous pouvons considérer que ce dépassement est dû à 3 facteurs principaux :

SUBVENTIONS +552.650 € PRODUITS EXCEPTIONNELS +266.807 € CLUBS +247.306 €



Nous verrons bien entendu tout cela dans le détail des commentaires sur les écarts dans les Charges et Produits.

Par rapport à notre prévisionnel présenté déficitaire, nous avons des coûts et des produits qui ont évolués favorablement dans le budget et ainsi rendent notre résultat bénéficiaire.

Nous le devons :

- A des réductions que nous avons menées sur nos charges afin de minimiser les dépassements sans pouvoir les compenser complétement.
- A nos produits qui nous ont apporté un plus appréciable pour achever de compenser nos dépassements de charges.

Mais attention, nous n'aurons pas toujours de bonnes surprises sur nos produits courants. C'est pourquoi pour les saisons à venir dès que Tola Vologe aura atteint sa bonne vitesse de croisière, il devra être un outil qui crée des ressources pour notre budget afin d'augmenter nos produis pour palier à l'augmentation inévitable de nos charges dues à la montée en puissance de notre activité.

Avec la possibilité sur ce site :

- Location de salles pour séminaires
- Location de notre future salle de réunion avec sa capacité de 450 places.
- Location de nos terrains pour des tournois d'entreprise ou d'association, si notre propre activité le permet.
- Recherche de partenaires.
- Tout cela avec maintenant notre possibilité de restauration que nous devons faire monter en puissance.

Nous devons rapidement aller chercher des utilisateurs en communiquant rapidement à l'extérieur par des supports publicitaires adaptés, le bouche à oreille ne suffira pas et surtout n'oublions jamais que notre réussite dépendra de tout cela.

Certes cela est une vision de la situation qui reste à confirmer, mais je suis certain que nous devons mettre la vitesse supérieure pour trouver des produits et notre site est un levier incontournable pour cela. Car inévitablement nos charges vont progresser, sans que nous puissions suffisamment les réduire car la machine mise en route avec le site de Tola Vologe ne pourra ralentir sans risque.

Avant de passer à l'explication de nos écarts sur nos charges et nos produits, il me reste à souhaiter que l'engouement apporté par nos féminines en Coupe du Monde persiste pour nous apporter un plus sur le nombre de nos licenciées et que les garçons brillent dans le championnat d'Europe pour à nouveau faire progresser nos licenciés, ce serait une bonne chose pour nos budgets à venir.



CONCLUSION

En conclusion, je voudrai dire maintenant :

Avec toutes les réserves que j'ai pu exprimer dans ma synthèse je n'ai bien entendu en aucun cas voulu laisser entendre que nous puissions être en péril, mais simplement dans une période charnière difficile pour à mon sens encore 1 à 2 saisons de laquelle certes il faudra savoir en sortir.

En effet, nous ne pouvons encore maitriser parfaitement l'importance de nos coûts de fonctionnement pour le simple fait que tout n'a pas encore démarré sur Tola Vologe.

Donc durant cette période charnière inévitable, nous devrons à tous les niveaux être vigilants, bien respecter les budgets engagés et savoir accepter une réduction de volume si cela est nécessaire. Je pense que la saison la plus délicate sera 2019/2020 avec beaucoup d'imprévus et un site pas encore prêt pour créer les produits nécessaires au budget. A mon avis, malgré tous les efforts que nous pourrons faire, nous ne parviendrons pas à équilibrer le budget, car cette saison 2019/2020, trop perturbée par des fins de travaux en retard nous créent trop de dépenses imprévues. Ce n'est pas catastrophique car cela est le prix à payer pour une solide installation de notre Ligue à Tola Vologe, mais cette situation ne pourra perdurer, il faudra simplement redresser la barre.

Je vais répéter encore une fois : nous devrons consacrer une grande partie de notre énergie pour rendre Tola Vologe générateur de produits pour notre budget, n'oublions jamais que notre réussite en dépend.

C'est ainsi que nous réussirons notre projet et que nous parviendrons à élever notre Ligue solidement sur ses nouvelles bases.

Je terminerai ainsi mon intervention. Il me reste à vous remercier pour votre attention.

• Le bilan (Jacques VANTAL) au 30/06/2019 :

Le total du bilan est de 21 540 000 €.

A l'intérieur de ce bilan, les fonds associatifs s'élèvent à 6 989 000 €.

Des subventions d'investissement perçues de 2 037 000 € ce qui équivaut à des fonds propres pour 9 095 000 €.

Trésorerie 5 100 000 € au 30 juin et la Ligue est assez tranquille. Le résultat comptable s'élève à 60 000 € mais le résultat financier s'élève à 897 000 €.

La très grosse charge d'amortissement qui plombe le résultat, s'élève à 717 000 €.

Différence entre le résultat financier et le résultat d'exploitation.

Sur la saison 2018/2019, nous avons un montant de remboursement d'emprunt en capital de 367 000 € avec des frais financiers importants de 167 000 €.

La Ligue se doit d'avoir un résultat maintenu dans les années futures mais il faut rester prudent.



Question diverse envoyée par Eric LUC:

Est-ce normal que la vente d'une partie des locaux de Cournon au District du Puy-de-Dôme se solde par une moins-value de 40 000 € pour la Ligue ?

Prix de vente : 173 000 €.

Valeur nette comptable au 30/06/2019 : 213 000 €.

Application du prix du marché pour cette vente avec un reversement FAFA du District vers la Ligue de 11 000 € grâce aux travaux réalisés par le District.

La Ligue a vendu correctement la partie qu'occupe le District sans chercher à faire de bénéfice. Rappel de l'engagement pris au moment de la fusion de maintenir le site de Cournon. La présence du District du Puy-de-Dôme dans ce bâtiment permet de renforcer cet engagement.

- → Vote du bilan financier et de l'affectation du Résultat : approuvés à l'unanimité.
- Etude des modifications aux Statuts et Règlements Généraux de la Ligue.

Serge ZUCCHELLO fait part des modifications de textes ci-après :

Titre 1 – Organisation Générale et Règlement Intérieur

Chapitre 1 - Organisation générale Section 1 - La Ligue ARTICLE 1 - GENERALITES

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

ARTICLE 5 - GENERALITES

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

<u>Article 7.2 – Les Groupements</u>

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

Titre 2 - Les licences

ARTICLE 18 - QUALIFICATIONS – LICENCES 18.2.3 – Tarification des changements de club.

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

<u>Titre 3 – Les compétitions</u>

ARTICLE 20

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.



ARTICLE 21 - CHAMPIONNATS

21.2 - Championnats de Ligue

21.2.1 - Régional 1

21.2.2 - Régional 2

21.2.3 - Régional 3

Roland LOUBEYRE trouve sportivement dommage de privilégier un repêchage par rapport à une montée.

Bernard BARBET informe que ce principe est fédéral ; il y des exigences au niveau des équipes qui jouent.

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

ARTICLE 24 - ACCESSIONS ET DESCENTES Article 24.5

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

ARTICLE 32 - COULEURS ET MAILLOTS

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue avec la suppression de « sans publicité » suite à une remarque de Didier RAYMOND.

ARTICLE 34 - TERRAINS

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

Titre 5 - Statuts particuliers

Chapitre 2 – Statut des Educateurs et Entraineurs de Football.

Dominique DRESCOT, après discussion avec les membres de l'Equipe Technique Régionale, se réjouit de cette modification de CFF2 à CFF3. La Commission est d'accord sur le principe d'obliger à avoir un CFF3 en U20, U18, U16, et de garder le CFF2 en U15.

A la demande de Roland SEUX, le dernier paragraphe doit être retranscrit de cette manière :

- Les équipes participant au critérium régional U13 seront tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2.
- → Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

Titre 6 – Les Règlements particuliers des compétitions régionales ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS Article 3.2 – Obligations

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.



ARTICLE 5 - ANNEES D'AGE AUTORISEES

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

POUR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES U15.

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE
Article 1.1

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

COUPE DE FRANCE FEMININE

ARTICLE 8 - ORGANISATION DES TOURS REGIONAUX

Article 8.2 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

COUPE DE FRANCE

ARTICLE 8 - ORGANISATION DES TOURS REGIONAUX

Article 8.1 - Les deux premiers tours

Bernard BARBET explique que suite à l'augmentation du nombre d'inscriptions des clubs en Coupe de France. La Commission a été obligée de faire un tour de cadrage entre le 2^{ème} et le 3^{ème} tour.

Certains ont contesté par rapport à l'attribution des maillots.

Afin d'éviter ce tour de cadrage, Pierre LONGERE, après simulation, propose d'incorporer les équipes de R2 au 2^{ème} tour, en fonction des besoins et du nombre d'engagés. Sinon, les clubs de R2 entreront au 3^{ème} tour.

Pierre LONGERE informe que l'entrée des R2 se situera avant la reprise du championnat.

- → Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.
- Etude des vœux.

Paul MICHALLET (à ajouter dans les textes régionaux directement)

ARTICLE 21 - CHAMPIONNATS.

21.4 – Equipes réserves

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental, [...]...

→ Adopté à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

Paul MICHALLET - Article 7.3 du règlement de la Coupe de France Féminine :

Cette saison, lors du 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine, une équipe de Ligue comprenant une joueuse U16 F a perdu la rencontre suite à une réserve.



Dans les règlements généraux de la FFF, les joueuses U16 F sont autorisées à participer dans l'équipe première de leur club dans la limite de 0 à 3 selon les autorisations accordées par les liques et les districts.

De ce fait, il est prévu à l'article 6 du Règlement des Championnats Seniors Féminins de la LAuRAFoot que peuvent évoluer dans ces compétitions :

- 1 U16 F (surclassée)
- 2 U17 F (surclassée)
- U18 F illimitée
- Seniors illimitée

Il me paraitrait normal que le règlement des championnats puissent s'appliquer à la Coupe de France puisque les engagements sont ouverts à toute équipe 1^{ère} de ligue et district (obligatoire pour le R1 F).

PROPOSITION DE MODIFICATION:

<u>Coupe de France Féminine</u> Article 7.3 Licences, qualifications et participation.

- 1. Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine.
- 2. Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux.

Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve.

Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve.

Les joueuses licenciées U16 F sont autorisées à participer dans le respect des autorisations accordées par les ligues et les districts.

Les joueuses U15 F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve.

Le nombre de joueuses licenciées U17 F est limité à deux sur la feuille de match.

Toutefois, la participation des joueuses U16 F et U17 F présentes sur les listes des joueuses pré-internationales ou internationales jeunes féminines fournies par la DTN est autorisée sans limitation.

→ Ce vœu sera voté en AG puis présenté à la Fédération.

<u>Jean-Marc SALZA</u>:

Coupe Gambardella Crédit Agricole Horaire des matches Samedi 15h30 du 1er au 3ème tour Dimanche 13h00 à compter du 4ème tour



Motif : les championnats qui correspondent de 9 des 11 Districts se jouent le samedi aprèsmidi et pour les 2 autres moitié samedi moitié dimanche, pour les premiers tours les arbitres des catégories équivalentes des Districts sont disponibles le samedi et non le dimanche

Jean-Marc SALZA explique les difficultés de désignations car les arbitres ne sont pas disponibles le dimanche.

→ Avis du Conseil de Ligue : Favorable à l'unanimité.

District de l'Isère :

Vœu pour l'Assemblée Générale de la ligue concernant les championnats de jeunes : Les Districts de la Ligue ayant au moins 25 000 licenciés devront organiser des championnats U15. U17 et U20.

Explications, le groupe de travail sur la réforme des championnats de jeunes en ligue avait en conclusion, fait différentes préconisations dont celle évoquée ci-dessus. Les motivations sont nombreuses :

- Aspect compétition : les équipes de district U17 terminant à la 1° place de leur D1 profiteront de leur accession en ligue (préconisation de la DTN).
- Aspect licenciés: le passage dans un district de la taille précisée dans le vœu avec des championnats U15, U18 et éventuellement U20, provoquent une perte importante de licenciés à savoir des U15 qui ne renouvellent pas, pour passer U16, des U19 liés totalement au fait que leur club inscrive une équipe U20 (très peu de clubs le font) et qui donc ne renouvelle pas. Ces pertes sont graves, car à cet âge beaucoup d'adolescents ne reviendront pas au football.
- Risques physiques encourus par les U16, avec la possibilité de voir opposer dans cette compétition des ados pouvant avoir pratiquement 4 années de différence.
- Les médecins fédéraux ont souligné ces risques auxquels s'ajoutent des maturités totalement différentes entre un U16 et un U18.

Après une étude dans le District de l'Isère, Jacques RAYMOND fait part du constat suivant : Baisse des licenciés Seniors et surtout U19 et U15.

Gros écart entre U18 et U20.

L'année dernière 48 équipes mais cette année seulement 13 en U20 et 8 en U18.

Bernard BARBET s'interroge si la Ligue est en droit d'imposer aux Districts d'organiser leurs championnats de la même manière à partir du moment où ils ont plus de 25 000 licenciés.

Arsène MEYER indique qu'il s'agit de préconisation et que chaque District décide. La réforme des championnats est plutôt libre. La seule obligation est d'avoir un championnat U16 et U18 pour accéder aux championnats Nationaux U17 et U19.

→ Avis du Conseil de Ligue : Défavorable à l'unanimité.



A.S. MISERIEUX TREVOUX:

Après 2 années de mise en place « du statut aggravé de l'arbitrage » une analyse s'impose. Le constat pour les clubs en infraction est édifiant, sachant qu'il ne tournera à plein régime que lors de la saison 2020-2021.

Devant l'hécatombe de clubs en infraction, l'ASMT demande un vote pour le retour au statut fédéral, et la mise en place d'une commission composée de présidents (es) de club (ou référents arbitre), d'arbitres en activité et de membres de la ligue pour travailler sur un autre projet autour de deux axes : la rémunération et la protection des arbitres. Nous pensons que ces deux points pourraient permettre aux clubs de pouvoir à nouveau recruter et former des arbitres.

Bernard BARBET explique que le Statut de l'Arbitrage de la LAuRAFoot a été adopté le 30 Juin 2018 avec présentation le 9 décembre 2017. Il n'a donc qu'une seule année d'existence et non 2 comme notifié dans le vœu du club. Il ne sera discutable qu'à partir de Juin 2022. La Ligue ne reviendra pas au Statut Fédéral car elle possède un Statut Aggravé de la Ligue. Il rappelle l'article 20.2.3 des RG de la LAuRAFoot (futur article 1.3.3) : « En matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui aura été discuté et adopté par l'Assemblée Générale de la Ligue, ne pourra pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Conseil de Ligue ou amendements mineurs au texte initial adopté) ».

→ Avis du Conseil de Ligue : Vœu non recevable. Non présenté à l'AG.

Vœu de Didier RAYMOND:

Changement de club : vu le nombre de dossiers de réclamation de club quittés, le règlement ne parait pas adapté pour protéger les clubs des départs de joueurs endettés qui n'honorent pas cette dette. Ne peut-on pas étudier ce règlement et modifier la clause qui impose une reconnaissance de dette signée du joueur. Cette clause n'est pratiquement jamais applicable. A mon sens, la signature du règlement intérieur du club avec un article dédié à la dette d'un joueur serait suffisante ; c'était le cas en ex ligue d'Auvergne.

Denis ALLARD précise qu'afin d'être opposable, la reconnaissance de dette doit être signée du joueur et que le libellé doit être très précis.

Lilian JURY dirige d'ailleurs Didier RAYMOND sur le document modèle en ligne sur le site Internet de la LAuRAFoot.

→ Avis du Conseil de Ligue : Défavorable à la majorité. Non présenté à l'AG.

STATUTS DE LA LIGUE

Article 12 – Assemblée Générale

12.1.1 Pour déterminer les délégués et les suppléants, les Districts **doivent** utiliser le système de l'ordre d'arrivée [option A] ou celui du binôme [option B] sachant qu'ils doivent tous avoir la même option.

→ Le Conseil de Ligue adopte à l'unanimité le choix de l'option A : le système de l'ordre d'arrivée.



Ordre du Jour de l'Assemblée Générale.

A partir de 8H45 : Accueil des participants

Emargement et remise des supports de vote.

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président Lilian JURY.
- Allocution de Lilian JURY, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Examen des modifications des Statuts de la LAuRAFoot.

Clôture AG extraordinaire.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal des A.G. Extraordinaire et Ordinaire du 29 juin 2019 à Lyon.
- Bilan financier de la saison 2018-2019 :
 - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général de la LAuRAFoot.
 - o Présentation du bilan au 30 juin 2019 : Eric LUC, Trésorier Adjoint de la LAuRAFoot.
 - o Rapport du commissaire aux comptes.
 - o Questions.
 - Vote du bilan financier et affectation du résultat.
- Election du nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Patrick BIOLLEY.
- Election du nouveau Président de la LAuRAFoot.

PAUSE

- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Lique.
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 21 novembre 2019 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).
- Allocutions des personnalités.
- Clôture de l'Assemblée Générale par le nouveau Président de la LAuRAFoot.

4. BMF en apprentissage (PM – PB)

Paul MICHALLET informe que suite à la réforme de l'apprentissage voulue par l'Etat, l'IFF est devenue CFA des métiers du football.

L'IR2F devient UFA (Unité de Formation) pour la Ligue.

Depuis 3 saisons, l'organisme Sports Léman, basé à Ballaison, forme entre 12 à 18 apprentis sur 1 an pour le B.M.F.

2 clubs profesionnels, l'Olympique Lyonnais et le Football Bourg en Bresse Péronnas 01 forment respectivement 8 et 4 stagiaires sur 2 ans pour le même diplôme.

Cette saison, la Fédération, par l'intermédiaire de l'I.F.F., demande à ce que chaque Ligue développe ces formations en apprentissage.



Le Pôle formation vous propose un plan de développement de ces formations qui pourrait commencer dès la saison 2020/2021, la finalité étant à terme, de proposer 3 voire 4 centres répartis sur la Ligue.

Roland SEUX accompagné de Pierre BERTHAUD et Francis HUDRY est chargé d'expliquer plus amplement ce plan de développement.

Pierre BERTHAUD et Francis HUDRY expliquent et commentent à l'aide de diaporamas, toutes les informations administratives et financières du projet.

L'apprentissage : un contexte en évolution

- · Décisions gouvernementales :
 - ✓ Arrêt des emplois aidés
 - ✓ Réformer et Soutenir l'apprentissage



Taxe Apprentissage

29 ans

Aide unique

Libéralisation

- Impacts pour les clubs :
 - ✓ Perte de ressources humaines
 - ✓ Professionnalisation : Quel outil contractuel ?
- · L'apprentissage :
 - ✓ La structuration des clubs de football
 - ✓ Former un professionnel = CURSUS DE FORMATION . Diplômes, interlocuteurs...
 - ✓ Le BMF en apprentissage = 1 ETAPE







Le déploiement du BMF en Apprentissage

Une logique de proximité / progressivité (de 2 à 4 antennes de formation sur la ligue)

12 20 2 jours
1 semaine
12 12 12

Une complémentarité du rythme d'alternance Une adaptation aux besoins du territoire

Un contenu enrichi



408h

Une opportunité pour la LAuRAFoot et ses clubs









Concernant les formations, Pascal PARENT souhaite connaître la répartition entre les formateurs extérieurs et les membres de l'ETR.

Bernard BARBET remercie MM. MICHALLET, BERTHAUD, HUDRY pour le travail effectué et la qualité de la présentation.

La formation en apprentissage présente quelques vertus ; si on arrive au bout du projet, l'objectif c'est d'avoir de la formation en alternance en proximité avec les personnes qui se forment et mettent en application sur le terrain.

→ Le Conseil de Ligue est favorable à l'inscription de la LAuRAFoot dans le programme d'apprentissage.

Suite aux 3 propositions présentées par Francis HUDRY, Bernard BARBET propose de s'orienter dans un premier temps sur 2 sites : Tola Vologe et Sport Léman à BALLAISON.

Pierre BERTHAUD, inquiet, questionne quant à un demi-poste administratif pour renforcer la structure de l'IR2F et insiste sur la charge de travail administratif.

Pascal PARENT, d'accord sur le principe, souhaite opter pour une optimisation du temps passé à la formation.

En parallèle, Jean-François JANNET met l'accent sur les besoins humains qui concerne aussi le module arbitrage.



- 5. Dossiers juridiques et/ou règlementaires (MC BB RD).
 - Licences mineurs étrangers pris en charge par le Département :

Le Pôle Licences souhaite que le certificat de scolarité ne soit plus imposé par la LAuRAFoot pour les mineurs étrangers pris en charge par un département alors que ce document n'est pas demandé par la Fédération.

- → Le Conseil de Ligue valide cette proposition à l'unanimité, dans la mesure où la Fédération n'impose pas ce document.
 - JS IRIGNY:

Situation d'un jeune joueur U10 de l'O. de Vaulx en Velin souhaitant revenir dans le club de la JS Irigny suite au déménagement de ses parents malgré les deux mutations déjà effectuées cette saison.

Explications:

Les parents du jeune joueur devait déménager donc une première mutation a eu lieu de l'O. Vaulx en Velin vers la JS IRIGNY. Peu de temps après, le déménagement n'a pas pu se faire et le joueur est revenu à son club d'origine en effectuant une deuxième mutation.

Finalement, le déménagement a eu lieu mais le joueur a déjà bénéficié des 2 mutations autorisées pour cette saison 2019/2020.

Il souhaite retourner à Irigny pour pouvoir continuer la pratique du football et sollicite le Conseil de Ligue pour obtenir une dérogation.

- → Le Conseil de Ligue accorde la dérogation à l'unanimité et autorise le joueur Mohamed BERRECHID ZELLALI à muter une troisième fois cette saison. Toutefois, cette dérogation est accordée à titre exceptionnel du fait du très jeune âge du joueur (foot d'animation) et du fait de la situation particulière ayant conduit à toutes ces mutations entre l'O. de Vaulx en Velin et la JS Irigny.
 - Présidence de la Commission Régionale des Règlements :

Suite aux absences répétées d'Antoine LARANJEIRA aux réunions de la Commission Régionale des Règlements et au refus de ce dernier d'envoyer sa lettre de démission, le Conseil de Lique considère qu'il n'est plus Président de ladite Commission.

- → Sur proposition de Bernard BARBET, le Conseil de Ligue nomme à l'unanimité Khalid CHBORA, Président de la Commission Régionale des Règlements.
- 6. Représentation du Conseil de Ligue aux Assemblées Générales d'hiver des Districts (B. Barbet).

Membres du Conseil de Ligue aux Assemblées Générales n'ayant pas encore eu lieu :

Isère: 7 décembre 2019 à 9h00 au CREPS de Voiron, Domaine de la Brunerie – Voiron : MM. R. GOURMAND, C. MARCE, P. MICHALLET, P. LONGERE.

Drôme-Ardèche: 22 novembre 2019 à 19h00 à l'Espace Ouvèze, Privas: M. A. MEYER.



Haute-Loire : 23 novembre 2019 à 9h30 au Conseil Général, Le Puy en Velay : MM. P. PARENT, D. ANSELME, L. JURY, D. DRESCOT.

Loire: 10 janvier 2020 à 19h00 à Saint Priest en Jarez : MM. P. MICHALLET, P. PARENT, D. DRESCOT.

Lyon & Rhône: 7 décembre 2019 à 9h00 -Salle Grappelli - Complexe de l'Iris - Montée des Roches – Francheville: MM. B. BARBET, D. DRESCOT.

Haute-Savoie Pays de Gex : 29 novembre 2019 à 19h00 à l'Auditorium Ville la Grand : MM. P. MICHALLET, R. GOURMAND.

7. Point d'étape de Tola Vologe (RD – BB).

Au regard des difficultés rencontrées pour terminer les travaux, nous devrions être capables de présenter un bâtiment propre.

Nous risquons de rencontrer un problème relatif au passage de la Commission de Sécurité si les travaux ne sont pas terminés avant les vacances. Il faudra trouver une solution de repli pour le logement des jeunes des pôles à la rentrée en attendant le passage de cette Commission.

Suite à l'annonce de la démission du Président de la LAuRAFoot, M. Bernard BARBET, le Conseil de Ligue nomme M. Lilian JURY comme nouveau Président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le 30 novembre 2019. Lors de cette Assemblée Générale, un nouveau Président devrait être élu.

Ainsi, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité de donner pouvoir au Président en poste au moment de la signature, pour contracter et signer le prêt auprès du Crédit Mutuel, dans le cadre du financement de la phase 2 des travaux de Tola Vologe, soit M. Lilian JURY jusqu'au 30 novembre 2019 a minima, soit le nouveau Président qui sera élu à cette même date.

8. Questions diverses.

• Jean-Marc SALZA & Grégory DEPIT :

Point arbitrage : référent arbitre et réunions-débats du week-end des 6 au 8/12 dans le secteur Ouest.

Jean-Marc SALZA fait part de l'inquiétude de la Commission Régionale de l'Arbitrage quant aux disparités qui existent sur le territoire de la LAuRAFoot en matière d'encadrement d'arbitrage, en termes de moyens, de répartition d'effectifs, au niveau de l'âge, etc.

1^{ère} étape : des pré-inscriptions pour des candidats à l'arbitrage avaient été souhaitées par la F.F.F.. Il a été demandé aux Commissions Départementales de l'Arbitrage de questionner dans la foulée pour connaître les suites à donner. Cela n'a pas pu être fait, faute de moyens et compétences. Actuellement, nous sommes dans la communication et la vente plutôt que de leur donner la fiche de « renseignements » où figurent les dates des examens.



2^{ème} étape : un gros travail sur les référents a été fait par Eric POULAT qui a pris contact avec une grande partie des clubs afin d'organiser de mi-décembre à fin janvier, des réunions spécifiques sur leurs référents au moyen de nombreux supports.

3^{ème} étape : dans le Secteur Ouest, les 6, 7 & 8 décembre, des réunions sur le thème de l'Arbitrage avec la participation de personnalités de l'arbitrage telles que Nelly VIENNOT, Michel VAUTROT et Eric POULAT, auront lieu dans les Districts suivants :

- Vendredi 6 décembre à 19h30, dans le District du Cantal.
- Samedi 7 décembre à 10h00, dans le District de la Haute-Loire.
- Samedi 7 décembre à 17h30, dans le District du Puy de Dôme.
- Dimanche 8 décembre à 10h00, dans le District de l'Allier.

Bernard BARBET estime que la démarche est très intéressante tout comme la mise en place de référents en arbitrage dans chaque club.

Nicole CONSTANCIAS informe que la Commission Régionale de Féminisation va fixer un axe de travail sur le développement de l'arbitrage féminin.

• Gérard SAEZ :

District de l'Isère : validation de nouveaux médecins fédéraux.

Dr. LOISELAY Audrey Centre ostéo articulaire des Cèdres 5 Rue des Tropiques, 38130 ECHIROLLES – tél. 04 76 96 12 57

Dr. Lykke TAMM HOPITAL SUD ECHIROLLES – tél. 04 76 76 54 94

Dr. SAMMUT Stéphane Espace St Germain, 38200 VIENNE – tél. 04 74 53 53 40

GRANGIE Guillaume – masseur kiné - ostéopathe 710 Route de Lyon 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN – Tél. 06 09 92 39 59

→ Le Conseil de Ligue, à l'unanimité, valide ces nominations.

• Serge ZUCCHELLO:

Il informe les Présidents de District qu'il n'y a plus de fonds pour le FAFA emplois et que la Commission Fédérale n'est plus en mesure d'accepter de dossiers présentés par les clubs.

4 dossiers reçus après la date de validation à la Ligue ont été répertoriés pour la L.F.A. :

- Ol. Ruomsois
- AS Saint Martin en Haut
- Le Puy Foot 43 Auvergne
- Groupement Jeunes du Haut Pays du Velay



3 dossiers ont déjà été validés et envoyés à la L.F.A. :

- US la Croix du Fraysse
- FC La Filière
- FC Veyle Saône

La prochaine réunion de la Commission Fédérale FAFA Equipements est fixée début Mars et une réunion de la Commission Régionale FAFA aura lieu courant Janvier.

Les dossiers sécurisation seront étudiés au cours d'une réunion programmée fin décembre / début janvier.

Conclusion par Bernard BARBET:

« Je tenais à toutes et tous vous remercier, même si tout n'est pas toujours facile, même si de temps en temps le ton monte.

Je tenais à toutes et tous vous remercier de m'avoir accompagné pendant cette partie de mandat, et dans les mandats précédents, que ce soit au niveau des élus du Conseil de Ligue, des membres des Commissions et des salariés car on ne peut pas faire avancer les choses et diriger des entreprises comme la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes est devenue, tout seul, et que l'on doit s'appuyer sur des gens disponibles, travailleurs et compétents car on n'a pas forcément toujours toutes les qualités, moi le premier, mais on peut quand même compter sur les gens qui nous entourent et qui s'engagent.

La séance est close à 22h30.

Je tenais à toutes et tous vous remercier. »

Le Président,	Le Secrétaire Général,
Bernard BARBET	Pierre LONGERE